



M R C

JARDINS-DE-NAPIERVILLE

MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro URB-205-4-2017

Avis public est, par la présente donné, que le Règlement numéro URB-205-4-2017 de la MRC des Jardins-de-Napierville est **entré en vigueur le 12 juin 2017**, soit à la date de l'avis du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le confirmant.

Le règlement numéro URB-205-4-2017 modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/ URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville et a pour effet de modifier les limites des municipalités du Village de Hemmingford et du Canton de Hemmingford en annexant au territoire de la municipalité du Village de Hemmingford les lots 5 365 946, 5 366 816, 5 366 817, 5 366 818, 5 367 331 et 5 367 332.

Le règlement ainsi que le document sur la nature des modifications que devront effectuer les municipalités concernées seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté, dans chacune des municipalités du territoire ainsi que sur le site internet de la MRC www.mrcjardinsdenapierville.ca.

Donné à Saint-Michel, ce 13^e jour de juillet 2017.

Nicole Inkel
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
MRC des Jardins-de-Napierville